

Noblet Formation
1 Rue de la Saudrais
35800 Dinard

**DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA
CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGERES DE LA CATÉGORIE L5E PAR
LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**

Définition

Une motocyclette permis A1 est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ de la catégorie L5E.

Le permis A1 est obligatoire pour conduire un deux-roues après 2 ans de permis B.

Déroulement Il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A1 du permis de conduire par les titulaires de la catégorie B depuis au moins deux ans. Cette attestation est délivrée en application par l'arrêté du 19 Janvier 2016.

Vous pourrez conduire une motocyclette de moins ou égale à 11 KW ou d'un tricycles à moteur de moins ou égale de 15 KW dès que vous serez en possession du permis A.

La formation pratique est constituée de trois modules :

- 1 - théorie (durée 2h),
- 2 - hors circulation (durée 2h),
- 3 – en circulation (durée 3h).

Avec le permis A1

On peut :

- conduire une motocyclette d'une puissance maximum de 15 CV ou d'un tricycle à moteur de maximum 20 CV